



PRÉFÈTE
DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de prévention Influenza aviaire



Suite à la découverte d'oiseaux sauvages atteints par le virus de l'influenza aviaire sur le littoral depuis début mai, les consignes pour limiter la diffusion du virus vers d'autres oiseaux sont :

- rester sur les chemins balisés ;
- ne pas s'approcher ;
- ne pas nourrir les oiseaux sauvages.

Après votre promenade, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre au contact d'oiseaux captifs.



Si vous trouvez des oiseaux morts, ne pas les toucher et noter le lieu de découverte puis téléphoner au :

- 03 22 24 51 63 (office français de la biodiversité) ou
 - 03 22 82 90 90 (fédération des chasseurs de la Somme)
- afin de permettre la réalisation de prélèvements.



Pour rappel, l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'être humain. Les mesures mises en place visent à limiter la propagation du virus vers les élevages d'oiseaux.